



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Au Conseil Général
de Bougy-Villars

**Rapport de la COGEFIN sur Préavis municipal 02-2022 concernant la demande de
crédit de CHF 70'000.- pour la pose d'une couche sur la route de Sus-Villars.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN) est composée de :

Richard Gerritsen - Président

Margaret Jacob

Eric Le Royer

Alain Palombini

Nous avons interagi avec Mme Mary-Claude Liang, municipale en charge de ce préavis, et le syndic par échanges d'email et lors de deux rencontres le 1^{er} et le 13 juin 2023. La municipalité a été coopérative pour essayer de nous éclaircir sur le sujet du préavis et pour répondre à nos questions. Toutefois la formulation du préavis a créé une incompréhension et de la perplexité en particulier concernant les servitudes et l'historique qui il est vrai est assez complexe sur la base des documents partagés que nous avons trouvé assez flous et parcellaires. La municipalité reconnaît des maladresses qu'il serait bon de ne pas réitérer pour de futurs préavis.



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

L'objet du préavis nous demande de nous positionner sur une demande de crédit de 70'000chf pour la pose d'une couche sur la route de Sus Villars. Il ne s'agit pas en fait de finir une surface de route mais d'opérer un entretien de cette route fort utile pour les habitants qu'elle dessert. La nécessité de ces travaux apparait bien fondée avec de nombreuses maisons en amont et aval de la route.

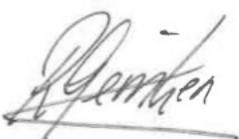
Le budget a été déterminé suite à un comparatif des prix des corps de métier nécessaires aux travaux par un processus d'appel d'offres. La trésorerie municipale permet à ce stade de faire face au montant demandé à partir des liquidités courantes. Nous notons que cette pose ne va pas générer de nouveaux frais annuels d'exploitation.

Notre commission a abordé la question des servitudes sur la base des documents partagés. La municipalité nous affirme que l'historique a été réglé selon les accords en vigueur et qu'il n'existe pas de passif à gérer, tout ayant été amorti et payé. Les éléments apportés vont dans ce sens. Ainsi est il légitime de re-qualifier le préavis comme un projet d'entretien revenant naturellement à la charge de la commune.

En conséquence, la COGEFIN appuie pas la municipalité et propose au Conseil Général de soutenir ce préavis consistant à:

1. Accorder un crédit de 70'000chf pour la pose d'une couche de roulement sur la route Sus-Villars;
2. Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune ;
3. Autoriser la Municipalité à effectuer un amortissement linéaire sur 10 ans à partir du 31 décembre qui suit la fin des travaux ;
4. Autoriser un prélèvement comptable sur le compte 9281.00 << Fonds investissements futurs et rénovation >>, de manière linéaire sur 10 ans comme au point 3 ci-dessus.

Au nom de la Commission Richard Gerritsen (Président), Eric Le Royer, Margaret Jacob et Alain Palombini


R.GERRITSEN

Eric Le Royer


A. Palombini


M Jacob